

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La situation de l'Angleterre

Les Anglais, c'est incontestable, sont très embêtés.

Les troubles de Chine, qu'ils avaient certainement prévus, se sont produits un peu plus tôt que ne le comportait leur programme. Ou bien c'est la fin de la guerre Sudafricaine qui se fait trop attendre. Quoi qu'il en soit, ou la nécessité d'intervenir sérieusement en Chine les rendra moins exigeants à l'égard du Transvaal et de l'Orange, ou la volonté arrêtée d'anéantir l'indépendance des héroïques Républiques boërs amoindrira l'énergie et l'efficacité de leur participation à l'action commune contre la Chine.

Cruel dilemme !

La situation de l'Angleterre au pays des Achantis est des plus mauvaises ; les échecs s'y succèdent, accablants pour les troupes britanniques. Les Indes ont été dégarnies de tout ce qui pouvait être envoyé de soldats au Transvaal ; et les Anglais pourraient s'y trouver, le cas échéant, en assez mauvaise posture, s'ils n'avaient pour alliée là-bas une de ces bonnes famines qui, périodiquement et très opportunément, viennent décimer les tristes populations sujettes de la philanthropique Angleterre.

Il faudrait se débarrasser de ces maudits Burghers qui, avec un entêtement voisin de l'impertinence, s'obstinent à immobiliser sur l'Orange et le Vaal des forces anglaises dont on aurait tant de besoin ailleurs.

En avant donc la cavalerie de Saint-Georges, c'est-à-dire ces bonnes guinées d'or anglais, à l'effigie de l'archange qui terrasse le dragon ! On les offre à De Wett, on les offre à Botha, mais sans succès ; ces gens-là n'entendent rien au commerce : on voit bien qu'ils ne sont pas de la race supérieure.

Et c'est alors que lord Roberts en trouve une bien bonne : au nom des autorités anglaises, il donne au président Krüger « l'assurance qu'il ne sera pas relégué hors de son pays, dans le cas où il ferait sa soumission ».

C'est à la fois de l'outrecuidance et de la fourberie. De l'outrecuidance, car il est probable que le président ne tombera jamais dans les mains anglaises — Dieu l'en garde ! — ; de la fourberie, car, depuis toujours, et surtout depuis le fameux discours où lord Salisbury affirmait ne poursuivre ni annexions de territoires, ni confiscations de mines d'or, on sait ce que vaut l'aune de la bonne loi britannique.

Que, sous la garantie d'une telle promesse, l'admirable vieillard qui gouverne le Transvaal accepte de se soumettre ; et je ne lui donne pas un mois pour que la découverte d'un complot ou la menace d'un soulèvement vienne fournir aux Anglais le prétexte qu'il leur faudra — si même ils cherchent un prétexte — pour envoyer leur loyal ennemi mourir à petit feu dans la plus malsaine de leurs colonies ; et cela, toujours au nom du droit des gens et de l'humanité.

P. B.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 Juin 1900

M. Mesureur préside.

La proposition de loi sur la presse votée par le Sénat, est renvoyée à la commission de la presse.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet portant fixation des primes d'exportation des sucres pour la campagne 1899-1900.

M. Trannoy demande l'urgence qui est ajournée. La Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif à l'outillage des ports de guerre. L'ensemble de l'amendement de M. Pelletan est adopté à mains levées.

M. l'amiral Rieunier demande une augmentation de 160.000 francs pour le port de Rochefort. Adopté.

M. Mirman développe une proposition additionnelle portant que les travaux du port de Bizerte seront soumis à l'adjudication publique de façon à les enlever à la Société du port de Tunis.

En ce moment M. Ch. Bernard injurie M. de Lanessan : pendant quelques minutes le tumulte est considérable.

Enfin, le calme rétablit M. Mirman reprend la parole.

La proposition Mirman est renvoyée à la commission de la marine. Et la séance est levée.

EN CHINE

Les forces chinoises

Il y a actuellement en campagne 80.000 hommes de troupes chinoises et 270.000 irréguliers, y compris les boxers.

Notre consul général à Shanghai télégraphie le 24 que, d'après des affirmations de M. Cheng, directeur des chemins de fer et des télégraphes, les ministres étrangers et les Européens étaient le 19 sains et saufs à Pékin, et que, avec l'autorisation du gouvernement chinois, ils se préparaient à quitter la capitale.

D'après un télégramme de M. François, en date du 22 et transmis par voie de l'Indo-Chine, notre consul se disposait à quitter Yunnan-Sen le 24.

Enfin, un télégramme de notre consul à Che-Fou, en date du 24, constate qu'il y a une grande anxiété dans cette ville, mais que jusqu'à présent la tranquillité a été maintenue.

Le grand duc Alexis s'est embarqué à Toulon sur un navire de guerre russe en partance pour la Chine.

Tien-Tsin a été bombardé par les troupes du prince Tuan.

Beaucoup de maisons ont souffert de ce bombardement : cependant jusqu'à cette heure quoique la situation soit très grave, la ville n'est pas occupée par les chinois.

INFORMATIONS

Elections législatives

NORD — DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION DE DOUAI

Inscrits, 16,791 ; votants, 11,858.

Résultats connus :

MM. Cardon, rép. progressiste 5,032 voix.

Dumont, radical..... 4,150 —

EURE — ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Inscrits, 16,653 ; votants, 11,389.

Ont obtenu :

MM. le comte de Bourry, ral. (élu) 6,409 voix.

Picard, républicain radical. 4,418 —

Leclerc, nationaliste..... 327 —

Election sénatoriale dans la Haute-Loire

Voici les résultats de l'élection sénatoriale qui a eu lieu dimanche :

Inscrits, 692. Votants, 690. Ont obtenu : MM. Ch. Dupuy, 569 voix, élu ; Montplot, radical, 30 ; comte de Faugères, socialiste, 25 ; Déroulède, 55.

Divers et bulletins blancs, 11.

Il s'agissait de remplacer M. Allemand, républicain radical, décédé le 27 mars dernier et qui, élu sénateur pour la première fois au troisième tour de scrutin, le 10 mars 1891, par 369 voix, en remplacement de M. Lafayette, décédé, avait été réélu le 3 janvier 1897 par 450 voix sur 703 votants.

L'impôt sur le revenu

La commission de l'impôt sur le revenu s'est réunie, sous la présidence de M. Rouvier. MM. Merlou et Menier ont demandé qu'au préalable la commission statuât sur le point de savoir si elle entendait que la rente soit frappée par l'impôt sur le revenu. Cette question a été réservée.

Par 11 voix contre 10, la commission a repoussé une proposition de M. Plichon écartant l'impôt personnel sur le revenu et tendant à l'établissement d'un impôt sur le revenu par cédules.

Par 17 voix contre 9, elle a ensuite adopté le paragraphe premier du projet de gouvernement tendant à l'établissement d'un impôt général sur le revenu.

La Dépopulation

M. Piot, de la Côte-d'Or, vient de faire remettre à tous les membres du Sénat et de la Chambre des députés, un mémoire dans lequel il demande à ses collègues du Parlement de s'occuper avec lui, et le plus rapidement possible, de la question de la dépopulation française.

Le Général Delanne

Le *Gaulois* publie l'ordre du jour adressé par le général Delanne à l'état-major de l'armée au moment où il donna sa démission qui fut, comme on sait, refusée. En voici le texte d'après notre confrère :

« En faisant ses adieux aux officiers de l'état-major de l'armée, le général chef d'état-major général a fait connaître les motifs qui l'avaient amené à demander à être relevé de ses fonctions et, autorisé par le ministre, il les a informés de sa détermination. Dans l'après-midi d'hier, le ministre a avisé le général qu'il s'opposait à son départ et lui a donné l'ordre formel de continuer ses fonctions. Le général ne peut qu'obéir. Toutefois, les raisons qui ont motivé sa demande subsistent toujours, il a informé le ministre qu'il maintenait sa résolution et sa demande d'être relevé de ses fonctions. Il l'a, en même temps, prié de faire connaître à l'armée l'ordre formel par lequel il lui enjoignait de rester à son poste. » Général DELANNE.

Il résulte de cette note que le chef d'état-major général a l'intention formelle de se retirer. Nous pouvons ajouter que de grands efforts ont été et sont encore faits auprès de lui pour l'engager à s'en aller « quand même ».

Le *Gaulois* annonce que son successeur est déjà désigné et que c'est le général Niox.

Aux plus méritants !

On annonce que M. Deschanel, désireux de se rendre populaire, a résolu d'offrir dimanche prochain 1^{er} juillet une représentation en matinée aux travailleurs les plus méritants (sic) des Sociétés de secours mutuels, des Associations coopératives ouvrières, des syndicats, des principales industries de Paris et à leurs familles.

Aux Philippines

La révolution Philippine semble toucher à sa fin.

Les journaux publient la note suivante de Manille :

« Après trois heures de discussion, les conditions de paix suivantes ont été adoptées à l'unanimité par 200 Philippins influents :

- » 1^o Amnistie générale ;
 - » 2^o Restitution des propriétés confisquées ;
 - » 3^o Les officiers généraux devront recevoir des commandements dans la nouvelle milice ;
 - » 4^o Une partie des recettes des Philippines devra être consacrée à secourir les officiers destitués ;
 - » 5^o Les droits individuels devront être garantis conformément à la Constitution américaine ;
 - » 6^o Etablissement d'un gouvernement civil à Manille et en province ;
 - » 7^o Expulsion des Frères.
- » Ces conditions devront recevoir l'approbation d'Aguinaldo. »

Un Levain instantané

Un officier du 105^e de ligne, en garnison à Riom, le capitaine Pilbon, vient d'inventer un procédé qui peut transformer complètement la manutention militaire. C'est un système absolument tenu secret, et qui peut faire lever la pâte instantanément. En présence de cette découverte, le capitaine Pilbon vient d'être autorisé par le ministre de la guerre à se rendre à Paris, à la manutention militaire, pour procéder à des expériences en présence du personnel compétent. Si la découverte de M. Pilbon tient ce qu'on dit, le véritable pain de guerre sera trouvé.

Théâtres subventionnés

M. Pastre, député du Gard, vient d'adresser une lettre à M. Leygues ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, pour le prévenir qu'il lui posera au cours de la prochaine séance, une question sur le fonctionnement défectueux du bureau de location d'un théâtre subventionné et sur les abus des agences théâtrales. Le député socialiste du Gard, se propose d'apporter à la tribune de la Chambre les justes plaintes de nos compatriotes qui, venus à Paris grâce aux trains de plaisir, ne peuvent assister à une représentation de l'Opéra sans être odieusement rançonnés par les tenanciers des agences de location et par les vendeurs de billets.

Comme sanction au débat, M. Pastre demandera au ministre d'organiser, pendant toute la durée de l'Exposition, des représentations à prix réduits dans les quatre théâtres subventionnés, afin de faire profiter les petits contribuables de la province des subventions qu'ils paient annuellement pour être réparties entre l'Opéra, l'Opéra-Comique, le Français et l'Odéon.

Une gare en feu

Un grave incendie s'est déclaré le 23 juin, vers deux heures, à la gare de la petite vitesse de Saint-Charles, au service des expéditions. Le feu a pris dans un hangar de soixante mètres où se trouvait une quantité de paniers d'osiers et des marchandises diverses. Un train de douze wagons, qui longeait le hangar et qui se trouvait chargé de meubles et autres colis offrant un aliment facile à l'incendie, a pris également feu et, malgré le secours des pompes de la gare et de sept postes de pompiers, dix wagons ont été consumés ainsi que le hangar. Les dégâts dépassent 250,000 francs.

Un héritage de quinze millions

Mlle Erna Ihde de Milwanke, vient de

s'embarquer à bord de l'*Augusta Victoria*, à destination de l'Allemagne, où elle va chercher à entrer en possession d'une fortune de 15 millions, que lui a léguée un riche négociant de Berlin, à charge par elle de pourvoir à l'existence d'un frère du testateur, lequel, jusqu'à présent, a mené une vie plutôt dissipée.

Il y a quelques mois, Mlle Erna Ihde était infirmière dans un hôpital de Berlin. C'est là que le négociant, qui y était en traitement, fit sa connaissance; ce sont ses soins dévoués qui, de l'avis des médecins, le tirèrent d'un mauvais pas. Aussi, à son rétablissement, proposait-il sa main à l'infirmière modèle. Celle-ci refusa, ses parents ne voulant consentir au mariage. Elle se rendit par la suite en Amérique.

Duel tragique

Deux métayers de Grombalia, l'un Italien, Carmelo Laroza, au service du comte Montureux; l'autre, un Maltais, Carme Cauchi, se détestaient profondément depuis quelque temps déjà pour des motifs d'ordre intime. Cette aversion réciproque avait fini par se changer en haine féroce et les deux hommes s'étaient juré d'en finir une fois pour toutes, et ils viennent en effet de vider leur querelle dans des circonstances particulièrement tragiques:

Armés chacun d'un fusil et de nombreuses cartouches, Larosa et Gauchi s'embusquèrent. Gibier tour à tour et chasseur, épuisant toutes les ruses et tous les pièges, ils marchèrent l'un vers l'autre, chaque adversaire saluant la moindre apparition d'un coup de feu. Ce fut le Maltais qui l'emporta. Il déchargea huit fois son arme sur l'Italien qu'il finit par abattre d'une dernière balle mieux dirigée, mais la victoire coûta cher à Gauchi. Lui-même essuya quatre coups de fusil et il a été si grièvement blessé que l'on désespère de le sauver.

Tirages financiers

Bons de l'Exposition de 1900

Lundi a eu lieu au Crédit foncier le tirage des Bons de l'Exposition de 1900

Ont gagné:

Un lot de 100,000 fr., le numéro 7,842 de la 246^e série.

Deux lots de 5,000 fr., les numéros 6,335 de la 90^e série et 3,836 de la 158^e série.

Cinq lots de 1,000 fr., les numéros; Série 140 — n° 8,699; Série 50 — n° 4,691; Série 203 — n° 3,078; Série 41 — n° 9,543; Série 171 — n° 4,031.

Cent numéros gagnent 100 francs

Obligations Ville de Paris 1899

Le numéro 92,336 gagne 100,000 fr.

Les numéros 274,973 et 14,893 gagnent chacun 10,000 fr.

Trente numéros gagnent chacun 1,000 fr.

SALAIRES OUVRIERS

Le Conseil supérieur du travail demande à l'unanimité que l'on déclare inaccessibles les salaires des ouvriers et gens de service, ainsi que les appointements ou traitement des employés, commis ou fonctionnaires ne dépassant pas 3,000 fr. par an. Cette modification à la loi du 12 janvier 1895 est imposée par le résultat fâcheux qu'ont donné les mesures édictées par le législateur.

On s'était figuré il y a cinq ans, qu'une réglementation de la saisie-arrêt sur les salaires et petits traitements rendrait un grand service aux humbles, et on avait stipulé que la saisie ne serait possible que jusqu'à concurrence du dixième. Or, il s'est trouvé que le nombre des saisies a augmenté dans des proportions énormes, entraînant un accroissement de frais hors de tout rapport avec le montant des dettes. Sauf les hommes d'affaires et le fisc, personne n'a trouvé son profit. Les débiteurs ont été traqués plus que jamais, et les créanciers n'ont touché presque rien une fois les gens de loi et les papiers timbrés soldés.

Ce que demande le Conseil supérieur du travail a le mérite d'être net, puisque cela supprimerait toute action judiciaire pour dettes envers ceux qui gagnent à peine de quoi vivre. Il n'y a, en somme, qu'une seule objection sérieuse, dont nous ne méconnaissons pas la valeur, mais qui ne nous paraît pas péremptoire. On dit que la possibilité pour un ouvrier d'obtenir du crédit aux heures difficiles se trouverait diminuée. Nous ne pensons pas que ce soit rigoureusement exact.

Quand on fait crédit à de pauvres gens, ce n'est pas avec la perspective de poursuites à exercer contre eux dans l'avenir. On obéit à un sentiment humain et on se confie à leur honorabilité. Est-ce que la suppression que la prison pour dettes a empêché de prêter de de l'argent? Le raisonnement était le même alors.

Les pensions de retraite sont insaisissables et inaccessibles. Dans une démocratie, sous un gouvernement républicain, l'Etat doit faire pour le prolétariat ce qu'il a accordé à ses anciens serviteurs.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Promotions

Enfin elles sont arrivées, ces promotions attendues avec tant de... patience par le personnel enseignant primaire élémentaire. Les voici:

Il faut remarquer que cette année deux éléments ont concouru à l'élevation de classe: 1^o l'ancienneté dans la classe; 2^o l'ancienneté générale des services. Depuis 1897, cet élément n'entrait plus en ligne de compte, mais l'article 30 de la loi de finances du 13 avril 1900 ayant fait revivre les dispositions de l'article 49 de la loi du 29 mars 1897, il a dû être de nouveau pris en considération.

INSTITUTEURS

Promotions d'après l'ancienneté de classe

(Annuaire de 1899 qui vient de paraître.)

A la 2^e classe, les instituteurs n'ayant pas obtenu de promotion l'an dernier, inscrits dans le 3^e fascicule jusqu'au n° 511 inclus.

A la 3^e classe, les instituteurs n'ayant pas obtenu de promotion l'an dernier, inscrits dans le 4^e fascicule jusqu'au n° 825 inclus.

A la 4^e classe, les instituteurs n'ayant pas obtenu de promotion l'an dernier, inscrits dans le 5^e fascicule jusqu'au n° 510 inclus.

Promotions d'après l'ancienneté générale des services

A la 2^e classe, les instituteurs qui, actuellement rangés en 3^e classe, comptaient, le 31 décembre 1899, 28 ans et 9 mois de services.

A la 3^e classe, les instituteurs qui, actuellement rangés en 4^e classe, comptaient, le 31 décembre 1899, 19 ans et 2 mois de services.

A la 4^e classe, les instituteurs qui, actuellement rangés en 5^e classe, comptaient, le 31 décembre 1899, 13 ans et 4 mois de services.

INSTITUTRICES

Promotions d'après l'ancienneté générale de classe.

A la 2^e classe, les institutrices qui actuellement rangées dans la 3^e classe, comptaient au 31 décembre 1899 soit plus de 4 ans d'ancienneté de classe, sans condition d'ancienneté générale de services, soit 4 ans d'ancienneté de classe et 16 ans 11 mois d'ancienneté de services.

A la 3^e classe, les institutrices qui, actuellement dans la 4^e classe, comptaient au 31 décembre 1899 soit plus de 4 ans d'ancienneté de classe, sans condition d'ancienneté générale de services, soit 4 années d'ancienneté de classe et 17 ans 6 jours d'ancienneté générale de services.

A la 4^e classe, les institutrices qui, actuellement rangées dans la 5^e classe, comptaient au 31 décembre 1899 7 ans et plus d'ancienneté dans la dite classe, sans aucune condition d'ancienneté générale de services.

Promotions d'après l'ancienneté générale des services

De la 2^e classe à la 1^{re}, les institutrices qui figurent au 7^e fascicule de l'Annuaire de 1896 (nouveau), du n° 1 au n° 234 inclus.

De la 3^e à la 2^e, 8 fascicule, n° 1 à n° 611.

De la 4^e à la 3^e, 9 fascicule, n° 1 à n° 669.

De la 5^e à la 4^e, 10 fascicule, n° 1 à n° 1,590.

Enfin, toutes les institutrices et instituteurs stagiaires inscrits au 31 décembre 1899 sur les listes d'admissibilité dressées par les Conseils départementaux sont titularisés.

L. A.

CHRONIQUE LOCALE

Bibliothèque

Par arrêté du maire de Cahors, M. Palame, clerc de notaire, est nommé bibliothécaire municipal en remplacement de M. Cangardel, décédé.

UNE FÊTE SCOLAIRE

De quand datent en province les fêtes scolaires? Je ne saurais le dire. La chose certaine, c'est que, de notre temps, comme nous aimons à dire entre anciens lycéens, les seules fêtes qu'il nous fût donné de goûter étaient d'abord les jours où un visiteur bienveillant et haut placé obtenait pour nous un jour de congé et la levée des punitions (ô terrible sanction de la retenue); ensuite la distribution des prix, date bienheureuse où, à côté des récompenses accordées aux forts en thème, les plus cancre d'entre nous cueillaient au moins..... le droit de s'évader après.

Aujourd'hui l'Université tend à mériter de plus en plus ce titre d'« alma mater » qu'elle envoyait seulement depuis des années. Pour cela elle a créé la fête scolaire où, à défaut de mets succulents, elle offre à ses nourrissons des spectacles agrémentés d'auditions musicales et de littérature classique sous la forme la plus séduisante; tragédie et comédie mises en scène par les élèves eux-mêmes. Elle a raison et ses efforts seront couronnés de succès.

Samedi, il nous fut donné d'assister à une de ces fêtes et celle-ci peut compter parmi les plus réussies. Ceci se passait au Collège de jeunes filles de notre ville et si la galanterie nous fait un devoir de nous incliner respectueusement, nous y avons trouvé par là même un charme de plus. Et d'ailleurs de quoi serait faite l'âme de ceux qui n'auraient aucune joie à voir ces fillettes de tout âge s'efforcer de paraître convenablement devant leurs parents et amis? Pour ma part, le spectacle fût-il mauvais, j'applaudirais avec frénésie. Or, il était fort bon, que dire alors?

Le programme très bien réglé se composait de deux parties. Dans la première quelques poésies, scènes et chœurs nous ont permis d'apprécier les jeunes élèves sous différents jours. En citerai-je quelques-unes: je me sens trop impartial pour ne pas les citer toutes; je me contenterai donc d'exprimer toute ma satisfaction pour le goût et l'esprit qui ont inspiré les maîtresses dans le choix, et les élèves dans l'exécution des morceaux.

Ce n'est pas, je le déclare, sans une certaine appréhension que, dans la deuxième partie j'ai vu le rideau s'ouvrir sur *Esther*. Les chefs d'œuvres du théâtre classique livrés à des interprètes forcément inexpérimentés m'ont toujours laissé rêveur; et voilà que, la pièce se jouant, mon appréhension disparaît pour faire place à l'indulgence et puis à une sympathie qui va jusqu'à l'étonnement, dirai-je jusqu'à l'admiration?

Quoi qu'il en soit je suis saisi par le souci de bien dire sans trace apparente d'effort, que je sens chez les jeunes tragédiennes, le soin qu'elles mettent à ne pas briser l'harmonie impeccable des vers Raciniens, un timide essai de l'expression juste des sentiments et des caractères, la simplicité de la mise en scène en même temps que l'exactitude et le faste des costumes.

Mais voici le chœur qui entre en bon ordre sur le théâtre: les jeunes israélites vêtues de la tunique immaculée aux manches largement ouvertes et coiffées de bandelettes pailletées se groupent harmonieusement et avec calme, cependant que dans la coulisse les violons font entendre un prélude exquis, délicat, d'une tristesse à la fois naïve et compassée, comme les plaintes d'Israël dans les vers de Racine, tel en somme, qu'on aimerait à se l'imaginer au temps où les jeunes filles nobles de Saint-Cyr représentaient Esther devant le grand roi.

Mais quels sont ces violons, quelle est cette mélodie? Les violons ce sont trois solistes du 7^e, violonistes accomplis, accompagnant leur chef. La mélodie, elle est signée G. Michel, ce même chef de musique, l'artiste consciencieux et modeste.

Ce prélude né, paraît-il, pendant la halte d'une marche militaire, peut-être écrit sur le revers d'un sac ou sur la peau d'un tambour, est quelque chose de plus qu'une phrase musicale: c'est une petite œuvre

où le musicien a mis un peu de ce qu'il sent. Il était bon que cela fût dit.

La partie chorale en général était soignée: les soli ont été fort bien chantés; les voix étaient justes et l'ensemble remarquable. Ici se place l'hommage que je tiens à rendre au nom de ses élèves présents et anciens, à la vaillante maîtresse de musique du Collège: Mme Combes, à laquelle des palmes académiques un peu tardives ont apporté naguère le tribut bien mérité d'admiration et de reconnaissance auxquelles elle a droit.

Je rendrais volontiers un hommage à cette excellente musique du 7^e qui prêtait son concours apprécié, à cette harmonie militaire, ressource des amateurs de bonne musique autant que des flâneurs, si le chef qui en est l'âme autant que le maître ne devait trouver là trop de fleurs pour lui.

L'établissement décoré à souhait, abondamment illuminé offrait avec sa vaste cour pleine de verdure, un cadre bien fait pour rehausser et l'éclat et le charme de bon ton de cette fête. Tout cela on le doit aussi à la nombreuse assistance qui s'y pressait, au personnel si affable qui faisait les honneurs de la maison et s'empressait autour de Mme la directrice encore convalescente. Puissent les soins dévoués dont elle est entourée et aussi les douces émotions qu'elle a dû éprouver samedi adoucir son mal.

* * *

Un magnifique bouquet a été offert à la fin de la soirée à *Esther*; délicate attention à l'adresse, certainement, de toutes les charmantes élèves; car sans vouloir diminuer en rien l'excellente interprétation des rôles d'*Esther*, d'*Assuérus*, de *Mardochee* et des autres, il est incontestable que le rôle d'*Aman*, par exemple, a été très supérieurement tenu.

Orphéon

Dimanche soir, a eu lieu sur la terrasse du café Aubran, le punch offert par M. le Dr Ausset aux membres de l'orphéon.

Au cours de cette soirée l'orphéon s'est fait entendre.

Le Festival de Dimanche

La fête organisée par M. Pilo, le directeur de l'excellente troupe de Montauban a eu lieu dimanche sur les Allées Fénélon.

Disons le tout de suite, cette fête n'a pas réussi. Le public cadurcien ne s'est guère empressé d'aller entendre de vrais artistes.

Car nous l'affirmons, comme concert public, c'était un des mieux compris et des plus artistiques.

M^{lle} Martinon, M. Fonquerie, M. Albert Melle Rozierie et d'autres artistes prétaient leur concours à M. Pilo, qui, nous le regrettons, n'a pas été récompensé des efforts qu'il avait fait.

Il paraîtrait, chose incompréhensible, qu'une campagne sourde fut menée pour faire échouer cette soirée qui eût été magnifique.

Et pourquoi? Bien en peine ceux qui ont tout fait contre M. Pilo, seraient de le dire! Oui, pourquoi?

Car enfin notre conviction absolue est que la fête de dimanche n'aurait porté tort en rien à la journée du 8 juillet.

Le public cadurcien s'est privé dimanche d'une soirée excellente.

Tant pis.

Procès de la « Dépêche »

Ainsi que nous l'avons annoncé, mardi dernier, le procès intenté par l'abbé Magne contre le journal la *Dépêche*, s'est terminé hier lundi.

Le tribunal a rendu son jugement, par lequel la *Dépêche* est condamnée à 500 francs de dommages-intérêts et à 3 insertions du jugement dans divers journaux au choix du plaignant.

Correspondance

Nous recevons, à propos du « compte-rendu de la réunion des pêcheurs à la ligne » une protestation de M. Lamelle, membre démissionnaire de cette société. Nous ne pouvons l'insérer, voulant clore un incident qui n'offre aucun intérêt, pas même pour nous!...

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissance

Bris-Pierre-Raymond-Roger, rue du moulin Saint-James

Publications de mariages

Galtié Jean, mineur et Laborie, Marie, couturière.

Roque-Antoine-Honoré-Marie employé au chemin de fer et Surchamp Cécile, s. p. Dablanc-Edmond, employé de commerce et Paulain-Jeanne-Célestine, employée de commerce.

Décès

Noyre, Fernand, 21 mois, rue Nationale Lagarde, Marie-Anne, épouse Second, 75 ans, sans profession, rue Lamy, 2. Lacombe, Bernard, soldat au 7^me de ligne 22 ans, célibataire, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — *Ponts et chaussées.* — Nous apprenons avec plaisir que MM. Roques et Gizard, conducteurs des ponts et chaussées, viennent d'être élevés d'une classe de leur grade.

— *Comice agricole.* — Les membres du Comice agricole, réunis à la mairie de Puy-l'Évêque, ont fixé aux dates des 15 et 16 septembre le prochain concours.

Ils ont voté, en outre, d'importantes modifications au programme habituel de ce concours.

Parmi ces modifications nous notons : des primes en argent aux bouvillons d'élevage et bœufs de travail ; de fortes primes en argent pour les vaches laitières ; mais les propriétaires de ces vaches pour pouvoir concourir devront produire des certificats de vaccination contre la tuberculose.

M. Delthil, vétérinaire, a offert de vacciner gratuitement toutes les vaches de l'espèce, aux propriétaires qui en feront la demande. Cette offre mérite d'être signalée à la reconnaissance de tous.

Grâce à ces modifications au programme du concours, et grâce à l'initiative très active d'un certain nombre de membres de ce Comice, le prochain concours aura un grand succès, et le nombre des adhérents s'accroîtra considérablement.

N'oublions pas de mentionner le vote par le Conseil municipal de Puy-l'Évêque d'une subvention de 300 fr. pour les frais du concours.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 22 juin. — Marcel Poujade, 31 ans, et Joséphine Genot, épouse Poujade, 27 ans, de Loubressac, sont condamnés chacun à 16 fr. d'amende pour coups et blessure.

Germain Guié, 38 ans, de Gagnac, poursuivi pour mutilation d'arbres et outrages par paroles, est condamné à trois jours de prison et 2 fr. d'amende (loi Bérenger pour la prison seulement.)

Germain Amadiou, 22 ans, d'Aynac 16 fr. d'amende (loi Bérenger), pour outrages par paroles envers un garde particulier dans l'exercice de ses fonctions.

Julie Hébrard, ménagère à Figeac, dix jours de prison pour outrages par paroles envers M. le commissaire de police de Figeac. Marie Vignié, épouse Recoudié, 48 ans, ménagère à Glanes, 50 fr. d'amende (loi Bérenger) pour vol de laine.

Le tribunal prononce ensuite une condamnation à 50 fr. d'amende pour chasse en temps prohibé.

Cheval emballé. — Vers cinq heures, au moment du passage de la procession de la paroisse Saint-Sauveur sur le quai Legendre, un cheval, appartenant à un propriétaire d'Espagnac, effrayé par un reposoir, s'est subitement emballé dans la rue Gambetta, après avoir renversé un passant, qui n'a eu aucun mal, a parcouru avec une grande vitesse malgré les efforts du conducteur, le quai, jetant sur son passage une grande panique. Ce n'est que devant le Palais de Justice qu'il a pu être maîtrisé sans avoir occasionné d'accident.

On frémit aux conséquences qui auraient pu se produire, le quai se trouvant encombré de monde, et particulièrement de jeunes enfants qui suivaient la procession.

SAINT-CÉRÉ. — *Succès scolaire.* — L'école primaire supérieure de jeunes filles vient de remporter un éclatant succès. Sur quinze élèves qu'elle a présentées aux examens du brevet quatorze ont été définitivement reçues. Ce sont : M^{lles} Calley, Faurie, Gazal, Laborde, Laborde, Lacheneau, Poulzalges, reçues à Cahors ; M^{lles} Chamard, Jarrasse, Neige, Rivière, Sage et Surchamp,

reçues à Tulle ; M^{lle} Pressouyre, reçue à Aurillac ; M^{lle} Maury, reçue à Rodez.

Rappelons que quatre élèves ont subi avec succès le même examen à la session d'octobre, ce qui porte à dix-huit le nombre de brevets obtenus au cours de l'année scolaire.

Nos félicitations à M^{lle} Ségala, la sympathique directrice de l'école de Saint-Céré pour un si bon succès.

— *La foire.* — Les travaux des champs retenant beaucoup de monde à la campagne, la foire du 22 juin a été peu importante, malgré les divers concours organisés ce jour-là par le Comice agricole.

Voici les cours pratiqués à la foire du 22 juin :

Grains : Froment, vendu de 10,50 à 12 fr. ; seigle, de 8 à 8,50 ; avoine, de 5 à 5,50 ; maïs, de 10,50 à 11 fr. ; sarrasin, de 7,50 à 8 fr. ; haricots, de 14 à 14,50. Le tout au sac de 80 litres.

Bestiaux : Veaux, de 0,65 à 0,80 le kilo ; moutons de 20 à 30 fr. la pièce ; porcelets de 15 à 40 fr. la pièce ; bœufs gras, de 58 à 64 fr. les 100 kilos ; bœufs d'attelage, de 300 à 600 fr. la paire.

— *Concours agricole.* — Taureaux. — Ont obtenu le 1^{er} prix, M. Louis Loupiac, à Labathude ; le 2^e prix, Paul Laribe, à Saint-Laurent ; le 3^e prix, Antoine Bergue, à Puybrun, et 3^e prix *ex æquo*, Pierres Rouquié, à Molières.

Verrats. — 1^{er} prix Jean-Pierre Vermande.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *La fête de la Saint-Jean.* — Gourdon à bien fait les choses ; c'est notre avis : la fête patronale de la Saint-Jean, a été, cette année des plus belles.

Attirée par un programme des plus coquets et des plus brillants, une foule nombreuse s'était rendue à cette fête ; et nous même poussé par un sentiment de curiosité, par le désir d'assister à une manifestation artistique, nous n'avons pu résister à ce plaisir d'aller entendre le magnifique concert que des artistes cadurciens sous la direction du jeune maître « gourdonnais » Charles Barreau, donnaient samedi soir.

Et nous les avons tous trouvés ceux que que nous applaudissons, nous aimons, dans la salle de la mairie où se pressait le public select de Gourdon !

Gustave Barreau, le distingué maître, Arnaudet, Labedan, Rollès, Dellard, les mignonnes Jeanne Brunet et Jeanne Soulié, la grande, la merveilleuse artiste Mauriès.

Tous ont fait nos délices, tous ont enthousiasmé d'Art et de Beau les gourdonnaises et les gourdonnais accourus.

Oh le superbe triomphe que nos amis remportèrent !

Avec regret nous ne pouvons faute de place rendre compte exactement de ce que fut ce concert.

Aussi à la hâte, encore plein d'enthousiasme encore pour cette partie de la fête si appréciée, nous disons quand même nos impressions, du plaisir que nous éprouvâmes.

Arnaudet, d'abord, que diré de sa voix, aux effets si riches, que nous n'ayons déjà dit !

Dans la « Coupe du roi de Talé » « de ci de là » « Arioso » « l'Angelus de la mer » tour à tour puissante, douce, il a su à nouveau montrer ses grandes qualités de chanteur !

M. Labedan, ce fin diseur, cet exquis artiste aux sentiments si délicats, dans la sérénade de « Baga » « le bon gîte » « Sentinelle veille » « les Choux » nous a charmés.

Et MM. Dellard, Rollès, dans « Lucie de Lamermoor » « la Reine de Chypre » comme ils ont été applaudis.

Puis les jeune et mignonnes artistes Jeanne Brunet, Jeanne Soulié, dans leurs petites chansonnettes et leur gais duos, nous ont émerveillés : « Lisette au Bois » le petit Duc, « La femme à papa » « Les noces de Jeannette » ont été pour elles de nouveaux et superbes succès.

Enfin, Mme Mauriès, qui n'était pas portée au programme, Mme Mauriès l'âme de la soirée.

La grande artiste dont l'ivoire merveilleuse fait les délices de tous ceux qui l'entendent a rapporté un vrai triomphe.

Par trois fois, le public l'a rappelée sur la scène, et infatigable, avec cette grâce exquisite, qu'une artiste seule, peut posséder, Mme

Mauriès saluée par les applaudissements d'un public enthousiaste, a de cette voix si belle qui enlève, qui berce, qui toujours charme a chanté « La fille du régiment » « Pensée d'automne » « les Dragons de Villars !

Jamais les gourdonnais n'avaient assisté à pareille fête : pour la première fois, qu'ils nous permettent de noter cet aveu, jamais ils n'avaient entendu plus belle voix, jamais ils n'avaient applaudi plus grand artiste que Mme Mauriès.

Enfin n'oublions pas la fanfare gourdonnaise dirigée par le jeune et si distingué Charles Barreau, elle a obtenu elle aussi un grand succès.

Nos félicitations, et nos remerciements à la commission d'organisation que fut pour tous si pleine d'attention, et si bienveillante pour nous même.

Des fêtes comme celles-là leur font honneur ; que MM. Cabanès, Boi, Pons, et leurs dévoués collaborateurs, que Charles Barreau reçoivent nos félicitations et nos remerciements pour l'agréable, l'artistique soirée qu'ils nous ont procurée.

LEOBARD. — Nos cultivateurs sont actuellement très occupés à la récolte du foin. Cette récolte sera, dans notre région, à peu près moyenne. Les blés qui, il y a un mois, avaient très mauvaise apparence se sont relevés et dorénavant une récolte sera sinon moyenne, du moins au-dessus de nos premières prévisions.

Quant à la vigne elle est splendide, et si aucun sinistre ne survient nous pourrions enfin descendre les tonneaux du grenier.

Il y aura aussi beaucoup de fruits : prunes, pommes, poires etc., les pommes de terre et le maïs, ont aussi belle apparence.

Tant mieux pour nos braves agriculteurs.

Un de ces derniers jours, une légère dispute a éclaté entre deux de nos compatriotes. L'un d'eux ayant mal chargé une charrette de foin faillit verser deux ou trois fois, et au lieu de se rendre compte de ce fait, il se répandit en invectives contre une personne, qui, disait-il, lui avait porté mauvais œil...

Cette sottise accusation, et les grossières injures adressées au « jettatore » auraient pu avoir de déplorables conséquences, surtout si on ne rixait s'en était suivie d'autant plus que dans notre pays, un grand nombre de nos voisins sont très crédules.

SAINT-GERMAIN. — *Foire.* — Foire assez importante, transactions effectuées assez nombreuses aux divers foirails de la localité amplement approvisionnés de beaux animaux.

Cours pratiqués :

Bœufs de boucherie ; de 32 à 35 fr. les 50 kilos ; d'attelage ; de 400 à 750 fr. la paire.

Bouvillons, de 300 à 450 fr. la paire.

Veaux, de 0,70 à 0,80 le kilo.

Brebis et agneaux de boucherie de 25 à 35 fr. pièce ; antenaises, de 18 à 24 fr. pièce ; moutons de boucherie, de 0,65 à 0,70 le kilo ; béliers reproducteurs de 40 à 45 fr. pièce.

Porcelets toujours chers de 20 à 30 fr. pièce dès l'âge de deux ou trois mois.

Oisons de 5 à 6 fr. la paire.

Cannetons méris de 2,50 à 3 fr. la paire.

Volaille de 0,50 à 0,55 le 1/2 kilo.

Œufs, 0,50 la douzaine.

— *Les orages.* — Dans la nuit de dimanche, 17 juin, un violent orage s'est abattu sur le territoire de la commune d'Ussel.

Durant une partie de la nuit, le tonnerre n'a cessé de gronder sans y avoir néanmoins abondance de pluie. Il n'a pas grêlé.

La foudre est tombée en plusieurs endroits de la région et notamment sur le clocher de la commune d'Ussel, dont la toiture est sérieusement endommagée de même que la porte d'entrée de l'église où le courant électrique a produit de nombreuses et profondes fissures. Heureusement personne n'a été blessé.

C'est la première fois dit-on, que la foudre s'abat avec d'aussi violents effets sur le clocher de l'église d'Ussel.

BULLETIN FINANCIER

La première séance de la semaine a été assez satisfaisante, les cours sont en reprise sensible sur certaines valeurs et le mouvement d'affaires a été plus actif que pendant la semaine dernière.

Le 3 0/0 a passé de 100,20 à 100,25 ; le 3 1/2 0/0 de 101,75 à 101,80. L'Amortissable finit à 99,50.

La Banque de France clôture à 4080. Le Comptoir National d'Escompte est à 608 au lieu de 604 ; le Crédit Foncier s'inscrit à 680.

Le Crédit Lyonnais s'avance à 1060 et la Société Générale à 608.

Tous nos Chemins sont en hausse : le Lyon à 1848 ; le Midi à 1327 ; le Nord à 2435 et l'Orléans à 1750.

Le Suez a passé de 3540 à 3552.

Parmi les fonds étrangers l'Extérieure très demandé s'est avancée à 72,07 ; l'Italien à 94,95 n'a pas varié ; le Portugais vaut 23,80 ; le Russe 3 0/0 1891 a passé de 84,95 à 85,20 ; le Turc D ferme à 23 ; la Banque Ottomane à 551.

En Banque les actions C^e du Zambèze font 41 et 41,25.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre page de plus. 2^e Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^e Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XX

VIA CRUCIS

Mais voilà que le monde rit et chante à peu près comme il l'a toujours fait jusqu'à présent et que le soleil brille tout aussi radieux. Le mariage va s'accomplir, et notre héroïne moderne : Oui ! dans un accès de découragement au premier homme qui lui demande de l'épouser, et cela parce que Grâce Danton va devenir sa belle-mère et qu'elle devra se tenir un peu à l'écart et se conformer à la vie du commun des mortels. Elle ne cherche pas un appui là où elle peut le trouver, si bien qu'à l'heure de l'épreuve il n'y a pour elle de lumière ni sur la terre ni au ciel. Mon enfant ! arrêtez-vous et pensez à ce que vous allez faire avant que ce ne soit trop tard.

— Je ne peux penser, dit-elle, d'une voix creuse ; je sais seulement que je suis une malheureuse créature tombée et abandonnée. Venez à mon aide mon père, dites-moi ce que je dois faire.

— Ne me demandez pas d'aide à moi, dit gravement l'abbé ; demandez-en au Père de

Miséricorde qui est dans le Ciel. O mon enfant, le chemin qui conduit à cette terre de paix et de repos c'est le chemin de la Croix ; il n'en est pas d'autres. Nous y rencontrons plus d'épines que de roses ; mais nous devons aller jusqu'au bout comme de courageux soldats, en portant notre croix et en gardant au fond de notre cœur le vieux cri de guerre des anciens croisés : Dieu et Vœu ! Sans doute vous avez beaucoup souffert, mon enfant ; mais vous ne pourrez échapper au sort commun. Dieu sait que je souffre pour vous et que je vous et que je vous ferai la vie heureuse si c'était en mon pouvoir, malgré toutes les duretés que je viens de vous dire ; c'est parce que je veux vous sauver de toute une existence de malheur que je vous parle ainsi. Vous reconnaissez dans votre cœur la vérité de chacune de mes paroles.

Souvenez-vous qu'il n'existe qu'un moyen d'arriver au vrai bonheur : la bonté ; soyez bonne, et vous serez heureuse. C'est une vulgaire maxime des exemples d'écriture, ajouta l'abbé Francis avec un léger sourire ; mais, croyez-m'en, c'est la seule règle infallible. Préparez-vous à une vie nouvelle, ma chère Kate, et le Ciel vous viendra en aide. N'oubliez pas, chère enfant, qu'il y a un amour qui ne nous trompe jamais lorsque les amours de la terre nous manquent.

Elle ne répondit pas ; elle se leva froide, pâle, rigide.

Le prêtre l'arrêta.

— Vous vous en allez ?

— Oui.

— Vous ne m'en voulez pas de ma franchise ? Je vous aime tant et je voudrais tant vous voir heureuse !

— Vous en voulez ?... Ah ! non ! Un jour je vous remercierai, mais pas aujourd'hui.

Elle ouvrit la porte et disparut dans le sombre crépuscule d'hiver.

Elle marcha rapidement jusqu'au château, où, après avoir monté vivement les escaliers, elle s'enferma dans sa chambre.

Débarassée de son chapeau et de sa pelisse, elle s'assit devant son buvard et sans se donner le temps de réfléchir elle prit une plume et écrivit sans s'arrêter :

« Sir Ronald,

« Je vous ai trompé ; j'ai très mal agi. Je ne vous aime pas ; je ne vous aimerai jamais et je ne peux devenir votre femme. Je suis désolée et je vous demande de me pardonner, et de me relever de ma promesse. Je serais malheureuse avec vous et vous rendrais malheureux. Oh ! j'étais en prière, pardonnez-moi, rendez-moi ma parole, car vraiment je ne peux vous épouser.

« KATE DANTON »

Elle mit cette lettre dans une enveloppe, et écrivit l'adresse :

« SIR REGINALD KIETH »

Et la cacheta.

Toujours avec la même précipitation, comme si elle eût craint de s'arrêter, comme si elle se fût méfiée d'elle-même, elle se leva et sonna.

Eunice se présenta et recula d'un pas en voyant l'air effaré de sa maîtresse.

— Savez-vous si Sir Ronald est dans la maison ?

— Oui, mademoiselle ; il est dans la bibliothèque ; il lit les journaux.

— Seul ?

— Oui, mademoiselle.

— Portez-lui cette lettre, Eunice, et dites à Mlle Grâce que je ne descendrai pas au dîner. Montez-moi une tasse de thé ; je ne me sens pas trop bien.

Eunice sortit.

Kate eut un long soupir de soulagement lorsque la femme de chambre eût refermé la porte.

Elle avança son fauteuil de prédilection près du feu, prit un livre sur la table, et s'installa résolument pour lire.

Elle était décidée à ne pas penser, à laisser les événements suivre leur cours et à ne plus se tourmenter... pour ce soir du moins.

Eunice monta le thé et un petit plateau de friandises, ferma les rideaux et alluma la lampe

Kate posa son livre et releva la tête.

— Avez-vous remis ma lettre, Eunice ?

— Oui, mademoiselle.

— C'est bien ; vous pouvez vous retirer.

La jeune fille sortit et Kate se remit à lire tout en prenant son thé.

Elle resta ainsi près d'une demi-heure, puis elle se rendit chez M. Richards, et il était plus de dix heures lorsqu'elle revint dans son boudoir où elle trouva Eunice qui l'attendait.

— Je me coucherai de bonne heure, dit-elle ; j'ai mal à la tête et vais essayer de dormir.

(A suivre.)

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel

Chemin de fer d'Orléans

Le service d'été que la Compagnie d'Orléans a inauguré le 8 juin courant comporte les améliorations suivantes concernant notre légion :

Le train venant de Paris qui arrivait à Cahors à 9 h. 45 matin y arrive à 9 h. 32 et à Montauban à 11 h. 19 où il correspond avec un train se dirigeant sur Toulouse.

Un nouveau train rapide part de Toulouse à 1 h. soir et de Cahors à 2 h. 50 soir pour arriver à Paris à 11 h. 57 du soir.

Les voyageurs de 2^e et 3^e classes pour Cahors sont admis à Paris dans le train rapide partant de Paris pour Toulouse à 9 h. 5 soir et qui arrive à Cahors à 6 h. 55. du matin.

Le train qui a lieu les jours de foire à Montauban et qui part de cette gare, à 7 h. 32 soir pour arriver à Cahors à 9 h. 20 soir aura lieu tous les jours et sera prolongé entre Cahors et Brive. Départ de Cahors à 10 h. 38 soir, arrivée à Brive à 11 h. 48 soir pour correspondre avec un train se dirigeant sur Paris.

Le train omnibus qui partait de Périgueux à 5 h. 30 du matin en part à 5 h. et correspond à Libos avec le train arrivant à Cahors à 9 h. 25 matin.

Le train partant de Cahors à 6 h. 30 soir correspond à Libos avec un train venant d'Agen et se dirigeant sur Périgueux.

En vue de faciliter la visite de l'Exposition Universelle de 1900, la Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public que les billets d'aller et retour ordinaires délivrés pour Paris, de toute gare ou station du réseau située à 100 kilomètres au moins de la gare de Paris-Austerlitz, auront leur durée de validité doublée.

Cette validité exceptionnelle pourra être prolongée dans les conditions ci-après : Pour les billets valables :

6 ou 8 jours, faculté de prolongation de 2 fois 2 jours.
10 ou 12 jours, faculté de prolongation de 2 fois 3 jours.
14 ou 16 jours, faculté de prolongation de 2 fois 4 jours.
18 ou 20 jours, faculté de prolongation de 2 fois 5 jours.

Transport des Instruments agricoles
La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans vient de soumettre à l'homologation ministérielle la proposition d'inscrire dans ses tarifs les dispositions ci-après, relatives aux prix de transport des instruments agricoles.

D'une gare quelconque à une gare quelconque du réseau.

TAXES PAR TONNES DES BARÈMES CI-APRÈS		
1 ^o Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :		
Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 ^e	14
De 101 à 200 — — — — — en sus	0	13
De 201 à 300 — — — — — — — — —	0	11
De 301 à 600 — — — — — — — — —	0	08
De 601 à 700 — — — — — — — — —	0	07
De 701 à 800 — — — — — — — — —	0	05
De 801 à 1000 — — — — — — — — —	0	04
Au delà de 1000 — — — — — — — — —	0	03

2^o Par wagon d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 ^e	11
De 101 à 200 — — — — — en sus	0	09
De 201 à 500 — — — — — — — — —	0	08
De 501 à 600 — — — — — — — — —	0	06
De 601 à 700 — — — — — — — — —	0	05
De 701 à 900 — — — — — — — — —	0	03
Au delà de 900 — — — — — — — — —	0	02

Les Batteuses, Faucheuses. Locomobiles, Machines à battre, Moissonneuses, Presses à fourrages, Presseoirs et Semoirs, non emballés, envoyés en location ou en réparation bénéficieront, au retour, d'une réduction de 50 0/0 sur les prix des barèmes ci-dessus, lorsque le retour aura lieu dans les six mois qui suivront la date de l'expédition.

D'une gare quelconque du réseau à Bordeaux-Bastide ou St-Jean, Nantes et Saint-Nazaire.

TAXES PAR TONNE DES BARÈMES CI-APRÈS

1 ^o Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :		
Jusqu'à 150 kilom., par kilom.....	0 ^e	08
De 151 à 200 — — — — — en sus	0	07
De 201 à 500 — — — — — — — — —	0	04
De 501 à 800 — — — — — — — — —	0	025
Au delà de 800 — — — — — — — — —	0	01

2^o Par wagon chargé d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 200 kilom., par kilom.....	0 ^e	085
De 51 à 200 — — — — — en sus	0	06
De 201 à 300 — — — — — — — — —	0	03
De 301 à 400 — — — — — — — — —	0	04
De 401 à 500 — — — — — — — — —	0	03
De 501 à 700 — — — — — — — — —	0	05
Au delà de 700 — — — — — — — — —	0	011

Ces barèmes ne comprennent pas les frais accessoires de manutention.

Les prix des barèmes sont majorables pour les colis pesant isolément plus de 10,000 kilogrammes.

BAINS DE MER DE L'OCEAN
BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
VALABLES PENDANT 33 JOURS
Pendant la saison des Bains de mer, du

samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

EXCURSIONS
En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1 ^{re} classe 86 fr. — 2 ^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.
2 ^e Itinéraire
1 ^{re} classe 54 fr. — 2 ^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées
La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1 ^{er} ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.
2 ^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).
3 ^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, au, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^o.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 12.
Id. maxima de la veille : 29.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!

GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gercures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réparation exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi Réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 30 ans, toujours flacons opérés plats, étiquettes jaunes.